Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maître d'œuvre 1	Maître d'œuvre 2	Maître d'œuvre 3	Partenaires 1	Partenaires 2	Partenaires 3	Échéance	Estimation budgétaire	Origine financement	Nature 1	Nature 2	Programme	Thème PG	Sous-Thème PG	Mesure PG	Masse d'eau 1	Masse d'eau 2	Masse d'eau 3	PNP	Coût réel	Date de finalisation	Raisons du report	Raison de l'annulation
	Intitulé de l'action	noter ici une éventuelle description de l'action	Si plusieurs MO sont concernées, indiquer le MO principal dans la colonne MO1, le second MO "principal" dans la colonne MO2 et tous les autres MO spérarés par une virgule dans la colonne MO3			Idem que pour les maîtres d'œuvre					Celui ou ceux qui paient l'action (bien souvent ce sont les maîtres d'œuvre)			Choisir dans le menu déroulant la période que couvre le PA	Si pas de correspondance dans le menu déroulant, laisser la case vide	Si pas de correspondance dans le menu déroulant, laisser la case vide	à compléter plus tard une fois les PG adoptés par le GW	Si toutes les ME sont concernées, indiquer " toutes les ME du SBH"; Si plus de trois ME mais pas toutes les ME, indiquer les ME prioritaires dans les colonnes ME1 et ME2 et toutes les autres ME spérarées par une virgule dans la colonne ME3			Identifiant du PNP	A indiquer une fois l'action finalisée	Date réelle de finalisation de l'action	Si report de l'échéance, indiquer pourquoi	Si annulation de l'action, indiquer pourquoi
	Une fois adoptés par le GW, réaliser une présentation des plans de gestion par sous-bassins hydrographiques au comité de rivière.		SPW/DGARNE/DEE/DESu						2011	Sans objet	Sans objet	Information		2010-2013				toutes les ME du SBH							
	Établir par ME une fiche reprenant notamment l'état des lieux, les objectifs environnementaux et le programme de mesures élaborés dans le cadre de la DCE.		SPW/DGARNE/DEE/DESu						2011	Sans objet	Sans objet	Communication	Inventaire	2010-2013				toutes les ME du SBH							
	Transmettre les résultats de l'enquête publique réalisée en vue de l'adoption des plans de gestion visés par la DCE.		SPW/DGARNE/DEE/DESu						2011	Sans objet	Sans objet	Communication	Information	2010-2013				toutes les ME du SBH							
	Transmettre, à la cellule de coordination du CR et pour diffusion aux partenaires du CR, les résultats des analyses du réseau de mesure ainsi qu'une brève interprétation.		SPW/DGARNE/DEE/DESu						2011	Sans objet	Sans objet	Communication	Information	2010-2013				toutes les ME du SBH							
	Transmettre à la cellule de coordination du CR les profils des zones de baignade mis à jour		SPW/DGARNE/DEE/DESu						2011	Sans objet	Sans objet	Communication	Inventaire	2010-2013	5.Zones protégées	5.2.Baignade									
	Informer systématiquement la cellule de coordination de tout dépassement des normes liées à la qualité des eaux de baignade durant la période balnéaire.		SPW/DGARNE/DEE/DESu						Chaque année	Sans objet	Sans objet	Information		2010-2013	5.Zones protégées	5.2.Baignade									
	Une fois adoptée par le GW , transmettre à la cellule de coordination du CR pour diffusion aux partenaires du CR, une synthèse des implications concrètes de la Directive NQE.		SPW/DGARNE/DEE/DESu						2011	Sans objet	Sans objet	Communication	Information	2010-2013				toutes les ME du SBH							
	Communiquer annuellement la liste des entreprises pour lesquelles un avis a été remis par la DESu concernant la révision des autorisations de rejet.		SPW/DGARNE/DEE/DESu						Chaque année	Sans objet	Sans objet	Communication	Information	2010-2013	2.Industries	2.1.Toutes industries		toutes les ME du SBH							
	1. Engagement moral de financer le CR dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de rivière.		SPW/DGARNE/DEE/DESu						Chaque année	Montant variable en fct du CR	DESu	Subside		2010-2013				toutes les ME du SBH							
	2. Réalisation et mise en ligne d'une base de données reprenant l'inventaire de terrain et le programme d'actions du CR.		SPW/DGARNE/DEE/DESu						2011	20000	DESu	Inventaire		2010-2013				toutes les ME du SBH							